

Drouillon-PSI contre BASF : nouveau coup dur pour le pot de terre

Courrier Escuyer du 31/01/98

Nouvel échelon dans le litige qui oppose la multinationale BASF aux sociétés tournaisiennes Drouillon-PSI : mardi soir, trente tonnes de produits phytopharmaceutiques mis sous scellés ont été enlevés « manu militari » de l'entreprise.

POUR rappel, en août dernier, Stéphane Drouillon annonçait la mise en liquidation de la société du même nom dans la foulée de la société PSI (Phoenix Scientific Innovation) qu'il avait créée en 1990. Une situation qui, selon lui, est le résultat des procès que mène à son égard depuis deux ans la société BASF. Laquelle reproche à la société PSI d'avoir copié un processus de fabrication propre à BASF pour la réalisation de produits pharmaceutiques génériques vendus sur le marché (par la société Drouillon notamment) à un prix défiant toute concurrence.

Toujours pendante devant le tribunal de première instance de Mons, cette procédure s'est notamment traduite par la mise sous scellés d'un stock de 30 tonnes de marchandises au sein de l'entreprise tournaisienne.

Mardi soir, M. Pierre Decoster, huissier de justice travaillant pour le compte du cabinet Brulé de Tournai faisait procéder à l'enlèvement des dites marchandises.

Pourquoi ?

Ce déménagement faisait suite à une ordonnance rendue

le 26 janvier par le juge des Saisies. Lequel abondait dans le sens de la demande formulée par BASF qui avait eu vent d'un courrier adressé par M. Drouillon à certains clients et leur proposant le rachat de produits en stock. Cela, dans le cadre de la liquidation de ses sociétés conduites par M. Drouillon en personne. Il se fait que sur un certain nombre de lettres étaient précisément repris des produits dont la saisie avait été préalablement ordonnée. Une erreur de secrétariat dont M. Drouillon se serait rendu compte relativement rapidement avant de rectifier la missive en question.

Il semblerait que seules huit lettres reprenant les produits litigieux aient été adressées aux premiers clients d'une liste qui comprenait plus de 100 noms, c'est du moins ce que déclare M. Drouillon. Huit lettres de trop surtout que l'une d'entre-elles fut manifestement transmise rapidement à BASF.

Excès de zèle ?

Il ne nous appartient pas de juger si M. Drouillon a ou non commis une faute en envoyant ces missives. Le tribunal de

Mons examinera vraisemblablement cette question d'un peu plus près. On peut toutefois s'interroger sur la manière dont l'enlèvement des marchandises a été opéré. La signification de l'enlèvement a été faite auprès de l'épouse de M. Drouillon, mardi soir, vers 17 h 35. Les locaux de l'entreprise tournaisienne abritent encore quelques membres du personnel de 8 à 18 heures. Tout permet donc de penser que le « déménagement » a eu lieu après 18 heures et avant 8 heures, soit lorsque la pénombre est suffisante pour cacher sans doute ce type d'activité.

Pourquoi en effet avoir attendu que l'entreprise soit vide. Il a en effet fallu que l'huissier chargé de cette besogne fasse sauter les serrures des bâtiments pour les remplacer ensuite par des nouvelles. Une situation que M. Drouillon n'a découverte que le lendemain lorsqu'il a appris par un papier déposé sur la porte de ses bâtiments que de nouvelles clés l'attendaient au bureau de police. Nul n'ignore que les bâtiments sont toujours occupés pendant la journée. Pourquoi alors ne pas avoir attendu, s'il y avait urgence à ce point, l'ouverture matinale des portes pour saisir quitte à faire surveiller ces dernières durant la nuit ?

D'autre part, il aurait été plus délicat pour le voisinage d'opérer ces déménagements en

plein jour. Trente tonnes de produits à emporter, cela exige l'utilisation de clarks et de plusieurs camions susceptibles de provoquer certains troubles sonores.

L'autre son de cloche

Nous avons interrogé l'huissier de Justice Pierre Decoster sur le pourquoi de cet enlèvement presque nocturne. Celui-ci s'est retranché derrière le secret professionnel. Il nous a par contre conseillé de prendre contact avec l'huissier responsable du dossier, M. Jean-Claude

NOTEZ-LE

Pensions de retraite

La Mutualité chrétienne en collaboration avec l'Union Chrétienne des plus de 50, rue Saint-Brice, 44 à Tournai, se tient à la disposition de ses membres lors de la permanence organisée :

- à Tournai — mutualité « La Solidarité » rue des Chapeliers, 30 le lundi 2 février de 8 h 30 à 11 h 30 ;
- à Rongy — mutualité située rue des Panneries, 12 le mardi 3 février de 8 h 30 à 9 h 30 ;
- à Estaimpuis — mutualité rue de l'Église, 22 le mercredi 4 février de 8 h 30 à 9 h 30 ;
- à Tournai — mutualité « La Solidarité » rue des Chapeliers, 30 le jeudi 5 février de 13 heures à 16 heures.

Prendre tous ses documents. (Comm.)

Brulé. Deux raisons essentielles justifient, selon lui, l'heure d'enlèvement tardive :

« C'était dans le but de ne pas nuire à la réputation de M. Drouillon. Nous savions qu'en plein jour, nous aurions pu rencontrer des employés qui se seraient posés des questions. D'autre part, nous ne pouvions obtenir le transporteur qu'à cette heure. »

Vincent DUBOIS 

JEUNESSE

Avis de recherche chez les Faucons Rouges

Cette année 1998 sera celle du 70^e anniversaire des Faucons rouges. Pour fêter cet événement, le mouvement recherche les coordonnées d'anciens Faucons pour les inviter à se rassembler le week-end des 3 et 4 octobre au domaine de Wégimont (région liégeoise).

Le thème de ces deux journées devrait être « *Jeux d'hier, d'aujourd'hui et de demain* ». Une exposition et un catalogue retraçant les 70 années d'existence des Faucons rouges en Communauté française devraient être réalisés.

Toutes les personnes qui ont fait partie du mouvement à un moment ou l'autre ou qui disposeraient de documents peuvent contacter le bureau central, rue des Eaux 4, à 4977 Modave (085 / 41 24 29).